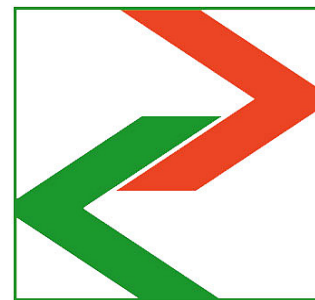


Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)
Ассоциация Европейских Приграничных Регионов (АЕПР)



Conférence annuelle de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)

le 8 novembre 2013 à Liège

« Espaces d'intégration transfrontaliers urbains et ruraux – défis et chances »

Déclaration finale

Les zones frontalières des Etats européens ont de plus en plus de facilité à surmonter leur situation nationale marginale au sein du marché intérieur européen. Cependant, cela se passe en étapes. La coopération transfrontalière, soutenue de manières diverses par les programmes de subvention comme INTERREG, contribue de façon cruciale à assurer la cohésion économique, sociale et en particulier territoriale dans le contexte de l'actuelle crise. Les collectivités territoriales des échelons local et régional, l'économie et un grand nombre de groupements sociaux dans les zones frontalières européennes contribuent au renforcement des zones d'intégration transfrontalières avec leurs villes et zones rurales, également au pays voisin.

Dans la compétition mondiale les métropoles et les villes conjointement avec les environs ruraux s'organisent de plus en plus et deviennent des régions économiques, pour créer une identité ville-campagne commune et attirer des investisseurs. Les zones urbaines et celles rurales en profitent. Cela est également valable pour les zones d'intégration transfrontalières urbaines et rurales. Souvent un centre régional important (p. ex. Szczecin, Salzbourg, Trieste, Innsbruck, Saint-Jacques de Compostelle, Thessaloniki, Seville, Badajoz) compose une zone d'intégration transfrontalière commune. Souvent aussi les métropoles et les zones rurales européennes sont directement contiguës (p. ex. Vienne/Bratislava, Aix-la-Chapelle/Maastricht/Liège ou Copenhague/Malmö).

Le travail des zones frontalières européennes et de l'Association des Régions Frontalières Européennes a un impact positif sur l'effet séparant des frontières en Europe. Les coopérations à tous les niveaux contribuent à la solidarité et au développement de zones transfrontalières et aident à faire face aux défis persistants suite à la fragmentation territoriale dans l'UE (due aussi à l'histoire, les standards et législations nationaux). Une politique transfrontalière pour les zones d'intégration peut mieux faire face aux défis actuels présents dans les zones frontalières européennes, dont le vieillissement, le chômage des jeunes, la migration, la faiblesse de l'innovation, que des mesures nationales isolés réalisées de part et d'autre de la frontière.

L'ARFE souligne que toutes les possibilités de la coopération transfrontalière dans les zones d'intégration ne sont pas encore utilisées. Cela concerne les domaines de la santé, de l'innovation, de la recherche et du développement, de l'infrastructure, des services publiques, l'utilisation de la « masse critique » pour des investissements conjoints ou la prévention de fausses investissements ainsi que la protection de l'environnement et la mise en réseau des paysages protégées. Il convient mobiliser ces possibilités, non seulement en vue de la réalisation des objectifs ambitieux de la Stratégie Europe2020, mais notamment pour la réalisation de valeurs ajoutées durables en faveur de la zone transfrontalière.

A cette fin, les zones frontalières européennes proposent les actions suivantes :

1. Il convient que la politique de cohésion européenne profite davantage des nouvelles chances des zones d'intégration transfrontalières pour que l'ensemble des zones frontalières (également celles moins développées et rurales) puissent contribuer selon leurs possibilités à la mise en œuvre des objectifs Europe2020. Il convient que dans son prochain rapport de cohésion la Commission européenne inclue une analyse des forces et faiblesses des zones transfrontalières, qui montre quelles frontières extérieures et intérieures de l'UE méritent une attention particulière.
En particulier au niveau des frontières extérieures il convient élaborer des solutions favorables aux citoyens en ce qui concerne les procédures douanières (institutions et personnel conjoints) et la pratique de visas (p. ex. 72 heures de séjour sans visa dans la zone frontalière de l'autre côté de la frontière, suite à des initiatives prises par Kaliningrad et Ukraine).
2. Il convient que les Etats membres de l'UE poursuivent l'élaboration de l' « Agenda Urbain » en étroite coopération entre eux et avec la Commission européenne, le Comité des Régions et le Comité Economique et Social ainsi qu'avec les grandes associations de collectivités régionales européennes. L'Agenda Urbain mérite d'être considéré prioritaire à cause de la concentration des problèmes actuels dans les villes (vieillesse, chômage des jeunes, migration, réfugiés). Il ne faut pour autant pas oublier que la ville et la campagne vont de pair et, plus important encore, s'influencent et ont besoin l'une de l'autre. Pour cela l'Agenda Urbain devrait être vu en tant qu'instrument politique éminent dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda Territorial de l'UE, soulignant la nécessité d'un développement bien équilibré et basé sur une solidarité mutuelle des villes et des zones rurales. Ces deux objectifs sont les deux faces d'une même médaille : le renforcement de la dimension territoriale de la Stratégie Europe 2020. La Commission européenne et les Etats membres de l'UE sont invités à payer plus d'attention dans le contexte de l'Agenda Urbain aux villes et communes dans les zones d'intégration transfrontalières en Europe (qui peuvent être vu comme le ciment de la maison européenne) à cause de leur situation territoriale particulière.
3. Beaucoup de zones d'intégration transfrontalières voient les futurs défis comme des chances pour leurs propres initiatives. Une condition de base pour cela est un bon système de transport au niveau national et transfrontalier par des routes, des rails et des aéroports (cela s'applique en particulier aux frontières extérieures et aux zones frontalières en Europe du Sud). S'ils arrivent à réaliser un système uniforme transfrontalier pour les transports publics et un transport régional transfrontalier avec des tarifs harmonisés à travers les frontières, cela contribue au renforcement économique des zones d'enlacement de villes, métropoles et de villages situées directement à la frontière (portée plus large de la région de marché du travail). Cela

peut être un remède aux problèmes urbains (chômage, qualification) dans les zones frontalières, prévenir des flux migratoires des zones rurales vers les agglomérations (lieu de résidence/ lieu de travail). La Commission européenne est invitée à soutenir les efforts des communautés tarifaires dans les zones transfrontalières par des études de cas.

4. La coopération transfrontalière dans le domaine de l'éducation et tout particulièrement de la formation professionnelle augmente la qualification technique et la compétence linguistique de la jeune génération dans les zones d'intégration transfrontalières. A l'avenir, cela sera un facteur d'implantation important et positif pour les zones frontalières, facilitant aussi la mobilité transfrontalière qui est actuellement souvent rendu difficile dû au manque de connaissances linguistiques. L'ensemble des acteurs du domaine éducatif et de formation professionnelle est invité à renforcer l'éducation bilingue dans les zones d'intégration transfrontalières. Il convient que les organismes de formation nationaux et régionaux compétents ainsi que les associations d'entreprises s'engagent davantage pour la promotion de la formation bilingue.
5. A l'avenir, une importance croissante reviendra à la coopération transfrontalière dans le secteur de la santé ainsi que d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur dans les zones d'intégration transfrontalières, notamment dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement. Comme le montrent certains exemples de différentes zones d'Europe (smart specialisation), il s'y trouve un potentiel important de développement pour les zones d'intégration transfrontalières avec leurs villes et leurs zones rurales. Il convient mobiliser ces possibilités avec le soutien de la Commission européenne dans le cadre de la Stratégie Europe2020.
6. Les bases légales de la coopération transfrontalière dans les zones frontalières d'intégration aux frontières intérieures et extérieures européennes doivent être renforcées. Pour cela, la proposition sur un règlement du Parlement européen et du Conseil en vue d'une modification du règlement sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) est saluée. Les gouvernements nationaux sont invités à soutenir le renouvellement du règlement et à les mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Les gouvernements des Etats membres de l'UE sont invités à soutenir les efforts des collectivités territoriales locales et régionales le long des frontières en vue de la fondation de GECT, et cela également aux frontières extérieures, car le nouveau règlement et le Protocole no. 3 de la Convention cadre sur la coopération transfrontalière du Conseil de l'Europe créent des possibilités meilleures pour la réalisation de GECT.

Les zones frontalières européennes assemblées remercient le Président de l'Eurorégion Meuse-Rhin et son équipe pour l'excellente organisation de la conférence annuelle et le prient en sa fonction de Président de la conférence et de l'Association des Régions Frontalières, de communiquer la présente déclaration finale aux institutions européennes, aux gouvernements des Etats membres de l'Union européenne et aux chambres de commerce.